

La circulaire suivante relative aux emprunts communaux, vient aussi d'être adressée aux préfets par M. le Ministre de l'Intérieur :

Monsieur le Préfet,

Depuis que la caisse de dépôts et consignations a successivement étendu de 12 à 15 et à 20 ans la durée de ses prêts aux départements et aux communes, le nombre des emprunts à longue échéance s'est sensiblement accru et ces opérations financières ont, pour la caisse des dépôts et consignations, l'inconvénient d'engager et de paralyser trop longtemps ses fonds de roulement.

Cette considération a déterminé la commission de surveillance de la caisse à réduire le maximum de la durée des prêts de 20 à 15 ans, à moins de circonstances tout à fait exceptionnelles.

Il n'est rien changé, d'ailleurs au taux de l'intérêt fixé comme vous l'avez annoncé par la circulaire du 28 octobre 1865, à 4 1/2 0/0 pour les emprunts dont le remboursement ne dépasse pas 15 ans et à 5 0/0 au delà de ce terme.

Je vous prie de porter ces dispositions à la connaissance des administrations municipales de votre département.

Recevez, etc.

LA VALETTE.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

L'Agence-Havas nous transmet les télégrammes suivants :

Southampton, 12 novembre.

L'Atrato, venant des Indes-Occidentales, vient d'arriver.

La fièvre jaune s'est manifestée à bord de ce paquebot après son départ de Saint-Thomas. Il y a eu 35 malades et 14 morts. L'Atrato a été mis en quarantaine.

Saint-Petersbourg, 11 novembre.

Un décret impérial abolit les servitudes, les surtaxes et monopoles qui grevaient 450 villes du royaume de Pologne, et qui constituaient, en vertu d'anciens droits féodaux, des propriétés soit de l'Etat, soit de quelques uns des habitants de ces villes. L'Etat renonce à ses droits gratuitement ; les propriétaires particuliers seront indemnisés. Plus de 400,000 bourgeois et cultivateurs, demeurant sur le territoire de ces villes, pourront désormais, par la voie du rachat, acquérir des propriétés foncières.

Saragosse, 11 novembre.

La tranquillité est complète à Saragosse et dans les provinces de l'Aragon.

New-York, 10 novembre.

Le général Sherman est parti pour le Mexique.

Genève, 12 novembre.

De graves désordres ont eu lieu hier soir à Carouge, puis à Genève à la suite du vote pour les élections du grand Conseil. A Carouge, les indépendants ont été chassés violemment du local électoral vers 5 heures et empêchés de voter jusqu'à la fermeture du scrutin. Il y a eu quelques blessés. A sept heures et demie du soir, après la fermeture du scrutin, une bande composée d'environ 200 individus de Carouge a attaqué à l'improviste le palais électoral de Genève ; mais elle a été énergiquement repoussée par les indépendants. Remontés par un certain nombre de radicaux de la ville, cette bande revint à la charge ; chercha à enfoncer les portes et les fenêtres du palais électoral, et attaqua à coups de pierres, les indépendants qui occupaient l'intérieur. Les fenêtres furent brisées ; mais les indépendants, armés de bâtons, de balustrades et d'autres objets, firent une sortie, repoussèrent une seconde fois les assaillants et maintinrent intacts les urnes électORALES que la bande voulait détruire. La gendarmerie étant arrivée, l'ordre fut rétabli. Vers 10 heures, le conseil d'Etat réuni a fait entrer dans la caserne le bataillon de sapeurs-pompiers. Environ 14 blessés, presque tous indépendants, ont été portés à l'ambulance. Les assaillants avaient emporté les leurs. Ce matin la ville était agitée. Le dépouillement du scrutin est commencé, il sera terminé dans l'après midi.

Vienne, 12 novembre.

Le gouvernement a envoyé, le 8 de ce mois, à Berlin, une dépêche pour laquelle la Prusse est invitée à entrer en négociations avec l'Autriche pour la révision du traité commercial existant entre l'Autriche et le Zollverein. On croit, ici, que cette initiative sera accueillie par le gouvernement prussien avec d'autant plus de satisfaction, que l'Autriche, tout en refusant le système différentiel, propose ainsi une nouvelle réduction de son tarif.

Venise, 11 novembre, soir.

Aujourd'hui, sur la place Saint-Marc, en présence d'une foule immense, le Roi a décoré le drapeau municipal d'une médaille d'or.

CORRESPONDANCE

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant, extrait de nos correspondances :

Paris, 12 novembre.

L'Empereur et l'Impératrice, accompagnés du Prince Impérial, partiront demain à 11 heures du matin pour Compiègne, où ils arriveront vers 2 heures de l'après-midi.

La commission d'organisation militaire a tenu séance aujourd'hui, au Palais de St-Cloud, sous la présidence de l'Empereur. Le prince Napoléon y assistait.

Le départ de la cour pour Compiègne n'interrompra pas les travaux de la commission de la réorganisation militaire, si, comme on l'assure, tous les membres de cette commission font partie de la première série des invités. Il y aurait ajouté-t-on, quatre séries d'invités à Compiègne : la première commencera le 14.

Le bruit court dans les cercles politiques que le prince Napoléon présidera la commission de réorganisation militaire, lorsque l'Empereur sera empêché. Il n'est pas exact, comme on l'a dit, que S. A. I. doive se rendre à Venise. Son entrée dans la haute commission rend cette nouvelle tout-à-fait improbable.

Le dernier courrier du Brésil, arrivé en France le 20 octobre, a apporté la nouvelle de la mort du jeune évêque de Pernambuco, M. Emmanuel de Medeiros.

On annonce la mort du général de division baron Mariou, qui s'était distingué par de nombreuses et brillantes campagnes en Afrique.

Londres a un nouveau lord-maire, installé jeudi dernier ; c'est M. Gabriel, marchand de bois de construction et fabricant de créosote. M. Phillips, son prédécesseur, est retourné dans Newgate-street, diriger son magasin de laines de Berlin et de nouveautés.

Un journal assure que trois ou quatre frégates espagnoles vont se rendre dans les eaux de Malte.

L'Empereur et l'Impératrice assistent ce soir à la première représentation de *La Source*.

Vous savez qu'à la suite des grands coups de bourse de cet été, il s'est fait d'assez nombreuses mutations parmi les titulaires de charges d'agents de change. En même temps le prix des charges baissa tout à coup. Il semble qu'en ce moment ce prix tende à se relever ; ainsi la charge de M. Marmotte de Quivières vient d'être vendue à M. Darlu pour 1 million 750 mille francs. C'est encore un joli denier.

Il y aurait un tableau curieux à faire, ce serait celui des titres, actions ou obligations qui ne donnent pas de dividende. On serait effrayé du chiffre qu'atteignent, dans leur ensemble, ces valeurs de convention que l'on a tort de compter à l'actif de la fortune de la France.

Les étudiants arrêtés sont, paraît-il, prévénus du délit de réunion illégale.

Pour toute la Correspondance : J. REBOUX.

Nous empruntons au dernier numéro des *Annales de la Propagation de la Foi*, une lettre de M. F.-C. Ridet, missionnaire apostolique, qui contient des détails inédits et pleins d'intérêt sur les tristes événements dont la mission de Corée a été récemment le théâtre :

Lettre de M. F.-C. Ridet, missionnaire apostolique en Corée, à M. Libois, procureur-général des Missions-Etrangères à Hong-Kong.

Posengi, district de Pong-Tsion, le 25 avril 1866.

Monsieur et bien cher Père, Ce n'est point une réponse à votre bonne lettre de 1865, que je trace en ce moment, c'est un récit abrégé de nos épreuves, c'est un adieu peut-être...

La main de Dieu s'est appesantie sur notre mission désolée. Que sa sainte volonté soit faite Adorons ses impénétrables desseins, bénissons cette main qui souvent ne frappe que par miséricorde.

Une cruelle persécution vient d'éclater. 1,100 chrétiens sont pris, battus, mis à mort ; Mgr Berneux, Mgr Daveluy et sept de nos confrères ont remporté la palme du martyre. J'ignore ce que sont devenus MM. Féron et Calais. Pour moi, condamné à mort depuis trois mois, je suis caché entre deux murs, dans une maison chrétienne. Mon signalement a été donné dans chaque village avec ordre de m'arrêter, et je m'attends d'heure en heure, à tomber au pouvoir des satellites qui me cherchent. Ce n'est pas sans une protection toute spéciale de la Providence que j'ai pu échapper aux mille dangers qui m'environnent.

Il me semble vous avoir dit dans une précédente lettre, que nous avions à la cour des ennemis puissants ! Plus d'une fois ils avaient, mais inutilement demandé notre mort. Ils attendaient une occasion favorable, elle s'est présentée ; ils l'ont saisie, ils ont triomphé.

Des navires russes s'étant approchés des côtes septentrionales, sollicitèrent une concession de terrain pour y établir un comptoir de commerce. Grande fut la terreur du Gouvernement. Le prince régent, qui est le père du jeune roi, fils adoptif de la reine Too, fit aussitôt demander les évêques qu'il sait fort bien être dans le royaume, afin de les consulter sur les moyens à prendre pour renvoyer honnêtement ces navires et éviter la guerre.

Mgr Berneux se trouvait dans les provinces du Nord, où, en quelques mois seulement, il a conféré le baptême à 800 adultes. Appelé au nom du roi, il se rend, quoique à regret, à la capitale (Haeng Yang ou Seoul), laissant son administration inachevée.

Une ambassade coréenne était partie pour Pékin au mois de décembre 1865. Il paraît que cette ambassade aurait envoyé une lettre où il était dit que les Chinois mettraient à mort les Européens répandus dans l'empire. La lettre arriva au mois de janvier, c'est à dire au moment même où le régent mandait Mgr Berneux. Il n'en fallait pas davantage pour exciter la persécution. Les quatre ministres désapprouvent hautement la démarche du régent. « Haine aux Européens ! » s'écrient-ils. « Pas d'alliance avec eux, ou c'en est fait du royaume ! »

Sur ces entrefaites, les navires s'étaient retirés. La frayeur du régent s'évanouit ; mais il n'en fut pas moins faible pour céder aux ministres ni moins cruel pour s'associer à leur dessein.

A mort tous les Européens qui sont dans le royaume ! A mort tous les chrétiens !

Mais, objecta le régent, les navires européens viendront les venger.

Je réponds de tout, reprend le premier ministre. N'avons-nous pas tué déjà plusieurs de ces Européens ? Qui a jamais cherché à venger leur mort ? Quel dommage en avons nous éprouvé ?

Il faisait sans doute allusion à la mort de Mgr Lambert et de ses deux vénérables compagnons, MM. Maubond et Chastan, martyrisés en 1839 ; et peut-être aussi à quelques naufrages qui, à diverses époques, ont été massacrés sur les côtes inhospitalières du royaume coréen.

Le régent signa notre arrêt de mort. Cependant, Mgr Berneux rentra paisiblement dans sa résidence vers la fin du mois de janvier. Mais quinze jours après, il voit sa maison investie par des satellites au nom du régent ; il est lui-même arrêté et jeté dans la prison des criminels.

Le lendemain, comparution devant le régent assisté de deux ministres. « La contenance du prélat fut calme, ferme, pleine de dignité, » m'écrivait Mgr Daveluy. Sans doute Mgr Berneux dut protester contre la trahison dont il était l'objet : appelé au nom du roi pour le bien du royaume, il est jeté en prison ; appelé comme ami, il est traité en ennemi. Mais le régent qui n'avait plus peur, était devenu cruel. — Quelques jours plus tard, j'apprenais que Mgr Berneux, M. de Bretonnières, Dorie et Beaulieu avaient eu la tête tranchée le jeudi 8 mars. Quel beau, quel émouvant spectacle devait offrir ce saint évêque, chargé de vingt-six années d'apostolat, marchant au martyre, accompagné de jeunes missionnaires qui semblaient n'être venus ici que pour mourir !

Trois jours après, MM. Petitnicolas et Pourthié, arrêtés au collège de Paison, dépendant de la ville de Tsichien, avaient le même bonheur. Leur tête est tombée sous le fer du tyran, et leur âme s'est élevée au ciel, le dimanche 11 mars, les chrétiens ont pu recueillir les restes de ces saintes victimes.

(A continuer.)

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

Le Conseil municipal de Roubaix se réunira jeudi prochain 15 courant à 5 heures. Voici l'ordre du jour de cette séance :

1. Rapport de la Commission du budget ;
2. Demande d'un nouveau crédit pour les dépenses du choléra ;
3. Avis sur les enquêtes relatives aux grands travaux d'utilité publique ;
4. Acquisition de terrain pour cause d'alignement à la Fosse-aux-Chènes ;
5. Supplément de crédit pour les trottoirs sous le viaduc de la route de Mouvaux ;
6. Travaux exécutés dans la salle des fêtes ;
7. Indemnité réclamée par l'occupant d'une des maisons acquises par la ville en face du cimetière ;
8. Appropriation du temple protestant.
9. Réclamation du sieur Broux Giletton pour droits d'enregistrement ;
10. Mémoire arriéré de l'entrepreneur du Gaz ;
11. Supplément de crédit pour l'accouchement des indigentes ;
12. Construction d'un urinoir près du Square ;
13. Pavage d'accotements de la rue de Mouvaux ;
14. Travaux à faire à la Condition publique ;
15. Prolongement de l'aqueduc de l'Homelet jusqu'à la rue de la Paix ;
16. Crédit de 3000 fr. pour blanchissage ;
17. Rapport de la commission de l'épidémie.

On nous prie de publier la réclamation suivante :

Serait-ce se montrer trop exigeant que de demander à l'entrepreneur du service municipal des omnibus un peu plus d'exactitude dans les heures de départ ?

Dimanche matin, le premier départ de Roubaix pour Tourcoing n'a eu lieu qu'à dix heures. Les voyageurs qui se sont présentés dès huit heures ont vainement attendu l'heure indiquée pour le second départ, ils ont dû se rendre à la gare.

Une pareille négligence ne peut être tolérée par les administrations des deux villes. Il existe sans doute un cahier des charges ; toutes les clauses devraient être rigoureusement exécutées. Il ne suffit pas

d'avoir établi un service subventionné, il faut exiger, dans l'intérêt du public, l'observation la plus complète des conditions imposées à l'entrepreneur. Ce devoir incombe aux administrations des villes de Roubaix et de Tourcoing.

Nous n'avons pas eu connaissance des conditions imposées à l'entrepreneur d'un service des omnibus, conditions qu'il eût été utile de publier dans l'intérêt des voyageurs.

Le nouveau service paraît bien installé, il ne s'agit plus que d'assurer sa parfaite régularité.

Le tribunal de commerce de Lille a rendu, dans sa dernière audience, un jugement d'un assez grand intérêt au point de vue général de la jurisprudence, et en particulier pour les créanciers de la faillite de M. Duquesnoy, décédé agent de change à Lille, et de son fils, en sa qualité d'administrateur-gérant de la succession. Voici les faits :

M. B... avait acheté cinquante actions de l'isthme de Suez et les avait déposées chez le susdit Duquesnoy ; d'autres possesseurs d'actions de même espèce les avaient également déposées chez le même Duquesnoy, et, d'après les réclamations de tous les ayant-droit, l'inventaire aurait dû en faire retrouver 246, pour que tous les réclamants à ces valeurs fussent couverts, et il ne s'en est trouvé que 79.

Le sieur B... prétendait faire admettre que ces 79 actions fussent partagées au prorata par tous les ayant-droit aux 246 actions de ce genre à l'exclusion, du reste, de la masse créancière.

Il appuyait son système sur ce que Duquesnoy n'avait jamais été propriétaire de ces 79 actions, et que, par conséquent, elles devaient être partagées seulement par tous les ayant-droit aux 246 actions.

Le syndic a fait plaider que, aux termes de l'article 2,279 du Code Napoléon (en fait de meubles possession vaut titre) : Duquesnoy, qui avait agi non comme agent de change, mais comme banquier, était propriétaire des 79 actions et qu'elles appartenaient par conséquent à la masse totale. Cette doctrine a été admise par le tribunal.

A la même audience, deux revendications de titres dont les propriétaires étaient connus, parce que des étiquettes attachées à ces titres indiquaient les possesseurs, ont été admises, et, aux termes de la décision du tribunal, ces titres doivent être rendus aux ayant-droit connus.

On écrit de Cysoing au *Mémorial de Lille* :

L'épidémie cholérique après avoir fait de grands ravages à Cysoing, touche selon toute apparence à sa fin et l'on ne signale plus que quelques cas isolés. C'est le moment de rendre un hommage mérité aux hommes honorables qui se sont le plus distingués par leur dévouement.

Pour être juste, il convient de parler d'abord de M. le curé Herreng qui, nuit et jour sur la brèche, s'est conduit honorablement. Toute la population a dû rendre hommage à son zèle et lui en sera reconnaissante, car en cette occasion il ne s'est préoccupé que des devoirs de son ministère et a prodigué à tous, sans distinction, ses encouragements ce qui lui assure l'approbation générale.

Là comme presque partout le choléra a sévi sur la classe nécessiteuse, ce qui rendait les fonctions médicales toutes gratuites et sans autre compensation que la satisfaction d'un devoir rempli.

M. le docteur Desmons n'a pas reculé devant l'importance de sa tâche ; appelé au chevet de tous les malades, il semblait se multiplier et par ses soins de tous les instants, par des opérations très délicates comme celles de la transfusion du sang opérée avec bonheur dans des cas désespérés, il a conquis auprès de ses concitoyens une juste renommée de talent et de courage.

En ce moment, exténué de fatigues, il est malade lui-même et prend un repos forcé, mais on espère voir bientôt rétablir sa santé, si précieuse à celle des autres.

Toutes les infortunes trouvent en France un écho charitable. Le naufrage de l'*Evening-Star* a eu un triste retentissement, non-seulement auprès des artistes frappés dans leurs camarades, mais parmi tous les cœurs généreux.

Une personne de Roubaix vient d'adresser au *Moniteur du Soir*, qui l'a transmise au comité de l'Association des Artistes dramatiques, une somme de 100 francs destinée à la malheureuse grand-mère qui a perdu dans ce naufrage fils, fille et belle-fille, et qui reste sans ressources avec les petits-enfants qui sont chez elle.

On nous adresse le compte-rendu suivant du concert qui a eu lieu dimanche dans la salle St Joseph :

La salle de la rue de la Paix était insuffisante, dimanche soir, à contenir la nombreuse assistance qui se pressait pour le concert donné par la *Société St Joseph*. Et c'était justice : car outre le but de bienfaisance qui l'inspirait, cette fête musicale nous réservait les plus agréables surprises.

Un petit orchestre d'élite nous a fait entendre deux symphonies de Beethoven. Cette large et splendide musique, si savante qu'elle soit, n'en réussit pas moins à exciter les plus douces émotions et nous la préférons mille fois aux compositions prétentieuses de l'art moderne.

L'orchestre était dirigé par M. Knorr, père. M. Barrez sur le hautbois qu'il touche avec tant de précision. MM. Wilhem et Delespaul dans un duo pour piano et violon ont achevé de remplir dignement la partie instrumentale du concert.

La Société chorale a interprété deux chœurs : l'un fort court, l'*Orgue*, se recommande par un véritable sentiment religieux ; *La révolte de Memphis* est un chœur de longue haleine, composé à l'intention d'un concours des orphéons de France. — La petite société se fêta hardiment approprié et le succès a couronné son audace. Ajoutez quelques ténors et l'ensemble ne laissera rien à désirer.

M. Brassart a chanté : c'est dire qu'il fut le succès du concert. *Le voyage du trouper*, la *Maladie de la pomme de terre* et la *Réverie d'un Alsacien*, sont des chansonnettes d'un haut comique. Mais quoiqu'agréablement le chanteur y ajoute par les drogeries inénarrables de son débit.

En somme, voilà une soirée très-complète et nous voudrions que de pareilles fêtes se reproduisissent plus d'une fois pour charmer durant l'hiver les moroses loisirs du dimanche soir à Roubaix.

Le meilleur moyen de fixer la jeunesse ici, c'est de lui offrir l'honnête distraction de la musique et des réunions artistiques.

Des procès-verbaux viennent d'être rédigés à la charge de cinq boulangers de Tourcoing, pour vente de pain contenant des substances nuisibles à la santé.

(Journal du Peuple)

Un jeune homme d'une commune voisine, vient de terminer sa vie d'une manière bien déplorable. Ce jeune homme, âgé d'environ 22 ans, était soldat depuis 18 mois environ ; il obtint un congé et vint le passer au milieu de sa famille et de ses amis. Ceux-ci lui dirent un jour en plaisantant qu'il irait incessamment au Mexique et qu'il y finirait son congé. — Ce propos exerça sur les facultés du jeune soldat la plus funeste influence. Il devint sombre, soucieux, préoccupé, et il manifestait pour son retour au corps une invincible répugnance. Cependant le congé expira, et il fallut songer au départ. Quelques parents et des camarades l'escortèrent jusqu'à un village distant de deux lieues, et tous se quittèrent en se promettant de se revoir. Cinq jours après, on découvrit dans la grange d'une ferme, blotti dans un tas de paille, le cadavre de cet infortuné.

Dans son audience de lundi, le tribunal correctionnel de Lille a jugé les affaires suivantes :

Dans un moment d'ivresse, Michel Gommere a poussé des cris et gambadé d'une manière excentrique sur la Grande-Place de Tourcoing. Une foule compacte l'entourait. Les officiers de police survinrent et lui enjoignirent de les suivre. Il devint alors furieux et se livra à des injures et des voies de faits envers les agents. Quinze jours de prison.

J.-B. Descamps, à Croix, après avoir bu plusieurs chopes, a refusé de payer cette consommation. De plus, il a insulté le garde-champêtre. 14 condamnations sont inscrites sur ses états de service. Trois mois de prison et 50 francs d'amende.

Agé de 48 ans seulement, Laurent Deltranck a été frappé de huit condamnations. Surpris à Roubaix en rupture de ban, il est de nouveau condamné à trois mois d'emprisonnement.

Valentin Saint-Queron, ayant pris, à Roncq, logis de compagnie avec un individu qu'il avait rencontré en route, a profité du sommeil de ce dernier pour lui voler sa montre et sa chaîne. Un témoin vient déposer qu'il lui a emporté une somme de dix francs, une charrette, une balance, un chien, des poids et un âne qu'il lui avait confié pour acheter des os. Le prévenu a subi plusieurs graves condamnations et se trouve soumis à la surveillance de la police. Ce dangereux malfaiteur ira prendre pension pour deux ans à l'abbaye de Loos.

Nous lisons dans un journal de Lille :

Un ouvrier maçon a découvert lundi matin, vers sept heures et demie, dans la cave d'une maison de la place Sébastopol dont la construction est interrompue, le cadavre d'une femme âgée d'une quarantaine d'années, assez pauvrement vêtue. Elle avait à la tempe droite une plaie contuse qui n'avait laissé échapper que peu de sang. La face et les membres affreusement convulsés, attestait qu'elle avait éprouvé pour mourir des crispations violentes.

M. Paux, médecin, qui a deux fois visité le cadavre, ne peut dire si cette mort résulte d'un accident ou d'un assassinat.

Des voisins ont entendu, vers minuit et demi, des clameurs, comme une rixe, ce qui est fréquent dans ce quartier, mais sans avoir distingué de voix de femme.

Le médecin a établi que cette femme devait être en état d'ivresse ; elle aurait pu, par suite, en cherchant un abri dans cette maison, tomber dans la cave à travers le gîtage en fer, s'y blesser mortellement, et mourir faute de secours.

Elle a été reconnue pour être la femme du sieur L..., marchand de déchets de laine, rue d'Austerlitz. On prétend que cette femme, dont la conduite était mauvaise à tous égards, était partie du domicile conjugal, il y a huit jours, en compagnie du domestique du sieur L..., emportant une somme de 1,100 fr.